



Urgent plan électrification : les 22 mesures dévoilées

Effy se félicite de mesures qui pourraient créer ce « déclic » nécessaire pour relancer la rénovation des logements

Le gouvernement a présenté aujourd'hui les 22 mesures du plan électrification. Côté logement, le plan précise le dispositif destiné à massifier l'installation de pompes à chaleur chez les particuliers ; et conditionne le recours à MaPrimeRénov' en rénovation globale à l'exclusion du chauffage gaz. Effy se félicite de mesures qui pourraient enfin réimpulser une dynamique pour la rénovation énergétique des logements en France.

Massification des PAC : un appel à projet très attendu pour rapidement déployer l'offre « clé en main » avant l'hiver

La mesure phare du plan vise la création d'offres « clés en main » pour les PAC (hors air-air) chez les particuliers. **Une solution intégrant les travaux, le financement, la maintenance des équipements et éventuellement la fourniture d'électricité.** Des offres qui impliqueront de réunir plusieurs opérateurs (installateurs, banque, etc.) au sein de « consortiums » **labellisés par l'Etat.**

Dans le plan présenté aujourd'hui, **le gouvernement précise que l'Etat doit rapidement lancer un appel à projets fixant les critères permettant d'intégrer ces consortiums.** L'objectif affiché : labelliser les premiers acteurs dès l'automne pour proposer les premières offres avant l'hiver.

Pour Effy, cette offre labellisée par l'Etat, apporte un gage de confiance aux familles et pourrait permettre de créer un véritable « déclic » en faveur des PAC.

Audrey Zermati, Directrice Stratégie Effy : « L'annonce de cet appel à projets est une excellente nouvelle. Elle confirme la volonté de déployer rapidement et efficacement une approche pensée pour redonner confiance aux Français. Ces offres, simples et labellisées par l'Etat, ont le potentiel de réimpulser une vraie dynamique ! »

Exclusion des chauffages au gaz dans le cadre du parcours MaPrimeRénov' rénovation globale : une suite logique qui permet d'officialiser l'ambition politique

A compter du 1er septembre 2026, il ne sera plus possible de bénéficier de MaPrimeRénov' - Rénovation d'ampleur si l'on choisit de conserver son chauffage gaz à l'issue des travaux. Une disposition qui s'ajoute aux suppressions des autres aides sur les chaudières à gaz déjà en vigueur (MaPrimeRénov', Cee, Tva réduite).

Audrey Zermati, Directrice Stratégie Effy : « Cette mesure est cohérente et a le mérite de clarifier les choses. Pour les propriétaires de logements chauffés au gaz qui souhaitent bénéficier de MaPrimeRénov' en rénovation d'ampleur, il était en réalité déjà nécessaire de s'orienter sur une PAC ou une chaudière biomasse pour réaliser le saut de 2 classes énergétiques qui conditionne l'obtention de l'aide. Cette mesure clarifie l'ambition de nos politiques publiques en matière d'énergie et c'est une très bonne nouvelle. »

À propos d'Effy

Effy est le spécialiste de l'efficacité énergétique de la maison. Depuis plus de 17 ans, nous accompagnons les propriétaires dans la transformation de leur maison en cocons confortables, économiques et durables. Grâce à une expertise reconnue, des solutions sur-mesure et un réseau de plus de 5000 artisans engagés, Effy s'impose comme un acteur clé de la rénovation énergétique en France. Notre mission : faire avancer le progrès énergétique, maison après maison, pour bâtir un avenir plus responsable et plus heureux.